



COMMUNIQUE RELATIF AU CONTRAT DE LIQUIDITE

Neuilly sur seine, le 27 mai 2010

AVENANT AU CONTRAT DE LIQUIDITE
--

La société INGENICO a décidé d'effectuer un retrait partiel de 1 000 000.00 (Un million) d'euros et 32 000 (Trente deux mille) titres. Les moyens affectés au contrat de liquidité INGENICO signé le 30 juin 2008 avec Oddo Corporate Finance sont donc ramenés à 968 526.03 euros et 146 178 titres.